



Motul
119, boulevard Félix Faure
93300 Aubervilliers
France
Tél : +33(0)1 48 11 70 00
Motul.com/Corporate

Madame, Monsieur,

Objet : État de l'évaluation de conformité des emballages au regard du Règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR)

Motul évalue activement la conformité de son portefeuille d'emballages aux exigences du Règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR).

Au 12 août 2026, le cadre de mise en œuvre de certaines dispositions du PPWR demeure en cours d'élaboration. Plusieurs actes délégués, actes d'exécution, méthodologies techniques et documents d'orientation nécessaires pour soutenir l'évaluation et la démonstration formelle de la conformité n'ont pas encore été publiés ou finalisés par la Commission européenne. Les associations professionnelles ont souligné que certaines exigences du PPWR ne peuvent pas encore être pleinement évaluées en raison de l'absence des mesures d'application correspondantes.

À ce jour, Motul a collecté et évalué les informations techniques disponibles relatives à ses emballages, notamment les spécifications des emballages, les données de composition des matériaux et les informations disponibles relatives à leur recyclabilité.

L'évaluation de certaines exigences du PPWR est toujours en cours et dépend d'informations complémentaires actuellement collectées auprès des fournisseurs d'emballages ainsi que d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Certaines déclarations relatives aux substances ainsi que certaines pièces justificatives ne sont pas encore totalement disponibles.

Sur la base des informations actuellement disponibles chez Motul, y compris les données reçues de ses fournisseurs d'emballages, aucun élément n'a été identifié qui empêcherait la poursuite de la mise sur le marché de l'Union européenne des emballages concernés. Néanmoins, l'achèvement de l'évaluation de conformité au PPWR demeure tributaire de la publication des mesures d'exécution et des orientations encore attendues de la Commission européenne, ainsi que de la disponibilité de certaines données fournisseurs en cours de collecte.

Motul reste pleinement engagé à accompagner ses clients tout au long du processus de mise en œuvre du PPWR et fournira des informations de conformité actualisées à mesure que de nouvelles orientations réglementaires et documentations fournisseurs deviendront disponibles.

La présente déclaration reflète les informations dont dispose Motul à la date d'émission et pourra être révisée en fonction de l'évolution des exigences réglementaires, des orientations officielles et des informations fournisseurs.

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne doit pas être considéré comme une Déclaration UE de Conformité formelle au sens du Règlement (UE) 2025/40.

Pour et au nom de MOTUL, le 10/09/2026

A. DIBOUNE
Responsable Réglementation et Sécurité Produits au département RSPG
a.diboune@fr.motul.com ou motul_hse@fr.motul.com



Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 642 000€
Siren : 572 055 846 RCS Bobigny - Code APE 1920Z

